

Jean-Luc Fournier



REINVENTER LA LIVRAISON EN VILLE

Marseille – 24 juin 2010

L'esprit Deret : Initiative et Innovation



Le Groupe Deret :

- Transport (270 cartes grises)
- Logistique (418 000 m² exploités)
- 1 540 salariés en France
- CA de 153 millions euros en 2009

L'esprit Deret.

La livraison des marchandises en ville



Problématiques urbaines :

- La livraison du dernier km : polluante et contraignante
- Prise de conscience collective (pollution, nuisances sonores, voisinage...)
- Augmentation de l'espace urbain occupé par les livraisons
- Déplacements urbains de plus en plus contraignants
- Rénovations des centres urbains et accessibilité réduite (TCSP)
- Redynamisation des hyper-centres



Un environnement contraignant



Les « contraintes » :

- Des réglementations municipales disparates ...pas toujours respectées
- Plan climat des collectivités, Agenda 21 et PDU
- Volonté des élus de promouvoir une nouvelle « génération propre » de livraisons urbaines
- Taxe carbone ?
- Péage urbain ? Mesures coercitives ?



« Notre métier sans polluer »



« Notre métier sans polluer » : la livraison du dernier km en 100% électrique !

- Deret Transporteur met en place le 1^{er} réseau français de livraison urbaine en camion électrique

LesEchos 29 JUIN 09

Deret réinvente la logistique de proximité grâce au tout-électrique

- La volonté et la puissance d'un groupe familial au service d'une ambition



1^{er} réseau de livraison urbaine
en camion électrique 

Notre véhicule électrique



- Flotte de 50 camions électriques de marque Modec à fin 2009 distribuée par ElecTruckCity
- Un PTAC de 5,5 T et une charge utile de 1,7 à 2 T
- Une autonomie de 100 km
- Aucune émission de CO2 et de particules polluantes
- Absence de nuisance sonore : démarche « extrême »
- Convention ADEME au titre « d'opération exemplaire » et « Charte d'engagement volontaire de réduction d'émission de CO2 »



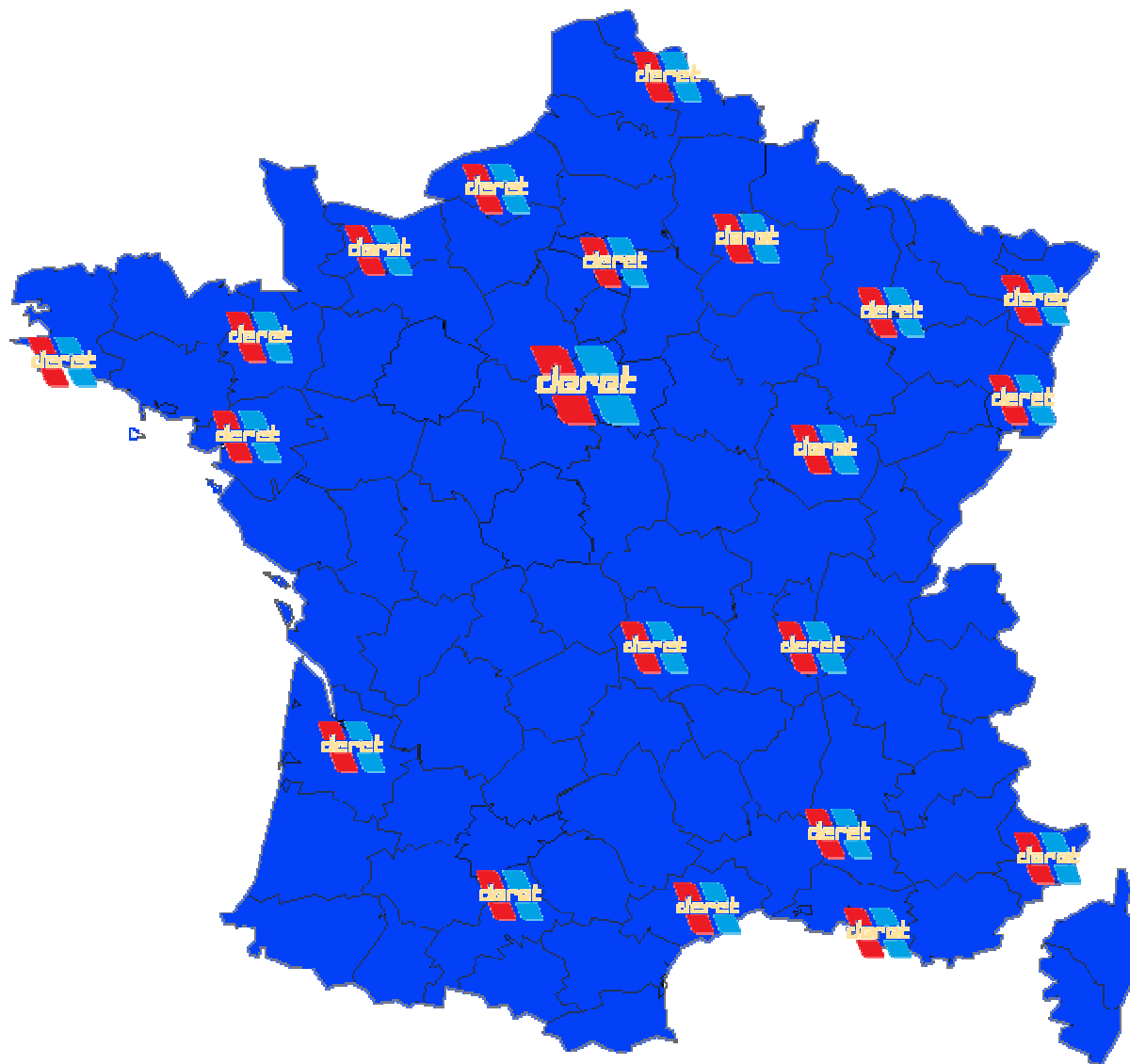
Un réseau pour un transport durable



- **22 agences de distribution urbaines** (+1 nouvelle au 1^{er} juillet) :
 - **installées sur 21 grandes agglomérations** (2 sites parisiens)
 - **facilement accessibles depuis les grands axes routiers** (acheminement par traction)
 - **à moins de 10 km du centre ville**
- **Une mise en place rapide et opérationnelle à fin novembre 2009**
- **Garantir la qualité de service attendu par Séphora, notre partenaire**
- **Construire des Agences de Logistique Urbaines aux normes HQE d'ici 2012**



Nos implantations



Avignon
Bordeaux
Caen
Clermont Ferrand
Dijon
Lille
Lyon
Marseille
Montpellier
Mulhouse
Nancy
Nantes
Nice
Orléans
Paris
Quimper
Reims
Rennes
Rouen
Strasbourg
Toulouse

Une démarche innovante



- Un coût d'exploitation du véhicule très faible : énergie et entretien
- Appropriation concrète et citoyenne de la démarche environnementale
- Un quotidien gratifiant et... différent pour les chauffeurs livreurs
- Un outil valorisant les actions Développement Durable de nos clients
- Nouvelles opportunités de communications externes



Sephora, pionnier du camion électrique

- Une initiative ambitieuse et responsable



Une initiative remarquée



LesEchos 18 FEV 10

CROISSANCE VERTE

Premier bilan positif pour
les camions électriques de Deret

LesEchos 24 FEV 10

Les grandes villes veulent se réconcilier
avec les marchandises

**Une dynamique ambitieuse et...
copiée !**



La consécration !



Les Prix de l'Innovation 2010
Catégorie : Grand Prix de l'Innovation
Transport et Logistique

Le jury récompense l'esprit d'entreprise de Deret

Aboutissement d'une réflexion entrepreneuriale sur la gestion du dernier kilomètre, le premier réseau français de livraison 100 % électrique créé par Deret Transporteur remporte le Grand Prix de l'innovation Transport et Logistique. Le jury récompense l'opération exemplaire et l'initiative inédite de la filiale du groupe Deret par son ampleur et sa rapidité de mise en œuvre.

DERET Transporteur s'engage !



TRANSPORT

Deret Transporteur parie sur la réduction de CO₂

Avec sa flotte de **50 VÉHICULES ÉLECTRIQUES**, la société de transport veut baisser ses émissions de 20 % en trois ans.

C'EST CE JEUDI que Frédéric Deret, président de la société Deret Transporteur, signe avec l'État et l'Ademe, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, la charte « Objectif CO₂, les transporteurs s'engagent ». « Il s'agit de la charte la plus ambitieuse jamais signée à ce jour », assure Frédéric Deret. En effet, son entreprise, filiale du groupe orléanais Deret (qui emploie 1.500 salariés pour 153 millions d'euros de chiffre d'affaires) s'engage ainsi à réduire de 20 % de ses émissions de CO₂ sur trois ans. « C'est la première fois qu'un transporteur atteint cette performance », poursuit le dirigeant.

■ QUATRE ENGAGEMENTS

Cette charte initiée par le secteur du transport porte sur quatre points : le véhicule, le carburant, le conducteur et l'organisation des flux. Les 193 poids lourds de Deret vont ainsi être progressivement renouvelés (35 l'ont déjà été)

au profit de camions respectant la norme Euro 5 EEV (Enhanced Environmentally Friendly Vehicle).

Mais l'entrepreneur a surtout innové en organisant, depuis la fin 2009, un système de livraison des commerces de centre ville au moyen d'une flotte de véhicules électriques. L'entreprise a ouvert 22 agences dans les plus grandes agglomérations et elle a acheté 50 véhicules utilitaires électriques Modec dotés d'une charge utile de 2 tonnes, d'une autonomie de 100 kilomètres (qui passera bientôt à 160) et d'une vitesse de pointe de 80 km/h.

Ce système a été testé depuis un an à Orléans, notamment pour les livraisons de l'enseigne Sephora, spécialisée dans les cosmétiques. Désormais, cette filiale du groupe LVMH, alimente ainsi 150 points de vente en France avec une économie de 1.000 tonnes de CO₂ en année pleine. Cette organisation permet de rationaliser les flux de



Deret livre en centre-ville avec des véhicules électriques.

CHRISTIAN BALON

distribution en « massifiant » les marchandises en périphérie (10 km maximum de l'hyper centre-ville) avant de réaliser les derniers kilomètres urbains en véhicules propres. Tout en réduisant les émissions de CO₂, ce dispositif présente aussi l'intérêt de décongestionner les villes en les débarrassant des véhicules de livraison.

La charte vise par ailleurs les économies de carburant (camions moins gourmands, usage de lubrifiants synthétiques), mais aussi la formation à « l'éco conduite » de tous les chauffeurs. Deret Transporteur, certifié ISO 14001, avait déjà signé une convention dite « d'opération exemplaire » fin 2009 avec l'Ademe.

JEAN-JACQUES TALPIN, À ORLÉANS

Et maintenant ?



- **Développer l'offre commerciale de DERET Transporteur**
- **Sensibiliser les élus locaux et décideurs économiques**
- **Travailler en synergie avec les autres opérateurs de transport urbain**
- **Imaginer des schémas de transport bimodaux (voie fluviale)**
- **Développer le réseau ElecTruckCity**



